BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1416

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

451 927 974 RCS Saint Etienne.
BC2V BELLEVUE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 3, Rue Gabriel Péri, 42100 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : BC2V BELLEVUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20 000 EUROS SIEGE SOCIAL : 3, RUE GABRIEL PERI 42100 ST ETIENNE 451 927 974 RCS SAINT ETIENNE ——————— FARINER SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 250 000 EUROS SIEGE SOCIAL : 168, COURS FAURIEL , LA VILLA FAURIEL 42100 ST ETIENNE 421 104 993 RCS SAINT ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT ETIENNE (Loire) du 18/02/2021, les sociétés BC2V BELLEVUE et FARINER ont établi un projet de fusion par absorption de la société BC2V BELLEVUE par la société FARINER. La société BC2V BELLEVUE ferait apport à la société FARINER de la totalité de son actif évalué à 126.111 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 211.179 euros, soit un actif net négatif de 85.068 euros. La société FARINER détenant la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la société BC2V BELLEVUE, il ne serait procédé à aucune augmentation de son capital social en rémunération desdits apports. Le mali de fusion s'élèverait à 85 068 €. La société BC2V BELLEVUE sera dissoute de plein droit dès que la fusion sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de commerce, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. La fusion sera réalisée avec un effet rétroactif comptablement et fiscalement au 01/04/2020. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé, pour les deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE le 18/02/2021. Pour avis..